



## **Plan de protection**

**Pour les Camps Nature du WWF ayant lieu dans les cantons de Vaud, Valais et Neuchâtel**

## Aperçu des versions

Version	Valable dès le	Remarque
V. 1.0	10.06.2020	Création du plan de protection
V. 2.0	22.06.2020	Actualisation du plan de protection
V 3.0	08.06.2021	Actualisation du plan de protection
V 3.1	26.06.2021	Actualisation et adaptation aux mesures cantonales

## Introduction

Avec le présent plan de protection, le WWF Suisse pose les conditions-cadre pour la protection, contre le COVID-19, des participants et des encadrants lors de ses Camps Nature qui se déroulent dans les cantons de Vaud, de Neuchâtel et du Valais. Ce document a été rédigé sur la base de l'*Ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus*, des recommandations du Conseil fédéral, ainsi que des *conditions-cadre régissant les camps dans le domaine de la culture, des loisirs et du sport*.

## Champ d'application et durée de validité

Ce plan de protection concerne les Camps Nature du WWF Suisse.

Les prestataires externes organisant un ou plusieurs camp(s) pour le WWF Suisse sont également tenus de respecter ce plan de protection.

Le plan de protection entre en vigueur le 26 juin 2021 et s'applique jusqu'à sa révocation.

## Objectif

Lors de leur participation à un Camp Nature, les équipes de camps, les participants et les prestataires externes doivent être protégés au mieux contre le COVID-19. En cas d'infection d'une personne au COVID-19, tous ses contacts doivent être traçables.

Parallèlement, il est très important d'agir pour le bien-être des enfants et des jeunes. Le but de ce plan est de pouvoir offrir des activités de qualité et des expériences positives dans la nature, tout en minimisant les risques de transmission du COVID-19 lors d'un camp.

## Evaluation générale des risques

Après discussion avec les équipes de camps (responsables et moniteurs), c'est aux responsables des camps des trois régions linguistiques qu'incombe la décision d'organiser ou non un Camp Nature, compte tenu des mesures de protection ci-après. Par ailleurs, les responsables des camps sont libres de prévoir des consignes plus sévères, adaptées à la situation (par exemple en fonction des règlements cantonaux en vigueur).

Pour tous les Camps Nature, il faut informer les participants et les équipes des camps au préalable que seuls sont admis les participants et encadrants qui:

- ont eu un résultat négatif à un test, ont un certificat COVID valide ou une attestation de vaccination contre le COVID,
- ne présentent pas de symptômes de la maladie,
- ne sont pas en quarantaine.

## Principes

Les principes ci-après sont applicables à tous les Camps Nature.

1. Tous les participants et les encadrants se lavent régulièrement les mains. Les prescriptions d'hygiène de l'OFSP doivent être appliquées (cf. document «**Voici comment nous protéger**»).
2. Les surfaces sont nettoyées régulièrement.
3. Les encadrants qui font partie d'un groupe à risque décident eux-mêmes s'ils souhaitent participer à un Camp Nature. Les parents d'enfants qui font partie d'un groupe à risque décident de leur participation au camp, d'entente avec leur médecin et le responsable de camp. Nous attirons l'attention sur le fait que nous ne pouvons garantir de mesures spécifiques pour ces personnes.

4. Les participants ou les encadrants qui présentent des symptômes de la maladie pendant le camp sont isolés du reste du groupe et portent un masque. Un médecin est contacté aussitôt, c'est lui qui décide s'il s'agit d'un cas sérieux. Le médecin (ou les autorités sanitaires cantonales) décide de la suite à donner. La personne de contact du malade est informée aussitôt de la situation. Cette dernière doit être prête à venir chercher la personne malade sur place en tout temps.
5. Le plan de protection est envoyé aux participants et à leur représentant légal, ainsi qu'aux encadrants.
6. Une liste de présence est établie au début de chaque camp afin d'assurer la traçabilité des contacts. Les coordonnées de toutes les personnes en contact avec le camp sont enregistrées.
7. Dans chaque camp, un moniteur est nommé «responsable COVID-19». Ce moniteur connaît le plan de protection et les mesures à mettre en place et fait en sorte qu'elles soient appliquées en tout temps.
8. Chaque moniteur doit avoir lu attentivement le plan de protection, s'y tenir et atteste cela en signant la convention d'équipe.
9. Le présent plan de protection peut en tout temps être adapté à la situation. La version à jour se trouve sur le site <https://events.wwf.ch/camps>.

La protection et la sécurité de toutes les personnes impliquées ont la priorité absolue.

Concrètement, cela signifie aussi:

- Que les camps peuvent être annulés, même au dernier moment, en faisant référence à ce plan de protection.
- Que les participants peuvent annuler à tout moment leur participation à une action du WWF en invoquant la situation actuelle. Jusqu'à cinq jours après l'envoi du plan de protection, aucun frais d'annulation n'est facturé. A partir du 6ème jour, les frais d'annulation stipulés dans les Conditions de participation s'appliquent.

## Règles, recommandations et mesures détaillées

### Se tester avant le camp

Seuls les participants et les encadrants présentant un résultat négatif à un test, un certificat COVID ou une attestation de vaccination peuvent partir en camp. Il est recommandé d'aller faire un test PCR (validité de 72h) ou un test antigénique rapide (validité de 48h) auprès de professionnels. Un autotest effectué le jour du départ en camp est également accepté.

Le WWF informe les parents qu'il est obligatoire de se faire tester. Les représentants légaux doivent s'assurer que le test soit fait et qu'une attestation de résultat écrite puisse être fournie. Le jour du départ, les équipes de camp demanderont à tout le monde une attestation écrite. Cette dernière sera gardée 2 semaines.

### Hygiène des mains et matériel de protection

Tout le monde se lave les mains à son arrivée sur le lieu de camp, de même qu'après chaque activité à l'extérieur et avant les repas. Du savon liquide est disponible à côté de chaque lavabo. Il convient de renoncer aux essuie-mains communs en tissu. Quand il n'y a pas d'accès à un point d'eau avec du savon, du gel hydroalcoolique ou des lingettes sont mis à disposition. Chaque encadrant doit en tout temps avoir accès à un flacon de solution désinfectante (également lors des excursions).

### Distanciation et port du masque

#### Pour les participants et l'équipe de camp

Il n'y a pas de règle de distance minimum ni de port du masque obligatoire sur le lieu du camp ou lors des activités sans contact avec l'extérieur (p.ex. randonnées). Cependant, dans les dortoirs/chambres/tentes, il convient d'espacer au maximum les lits (idéalement : 4m<sup>2</sup> ou 1 lit sur 2 pour les participant.e.s comme pour les encadrant.e.s afin de respecter la distance de sécurité.

Il convient de limiter les contacts physiques: en évitant de se serrer la main, mais en se faisant par exemple un «check» avec le coude; en ne s'embrassant pas; en privilégiant les jeux et les activités physiques sans contact.

Lorsque des participants au camp rentrent dans des espaces publics ou utilisent des transports publics, ils se conforment aux règles du milieu où ils se trouvent.

#### Avec les parents

La distance de sécurité minimale (1,5m) est respectée entre les encadrants et les parents.

Les parents ne rentrent pas sur le lieu du camp mais restent à l'extérieur. Les visites lors du camp ne sont pas autorisées.

#### Avec les personnes extérieures au camp

*La relation avec les prestataires externes est traitée dans le point «programme».*

Les personnes qui doivent avoir des contacts avec la population à l'extérieur du camp portent un masque (pour les courses par ex), et se désinfectent les mains au retour sur le lieu du camp.

### **Utilisation et désinfection du matériel**

Les participants et les encadrants se lavent ou se désinfectent les mains avant d'utiliser du matériel qui sera également utilisé par d'autres personnes. Dans la mesure du possible, le matériel est nettoyé/désinfecté régulièrement.

### **Transport**

#### Arrivée au et départ du camp

Il est conseillé de prévoir une arrivée et un départ échelonné pour les participants, afin d'éviter que tous les parents se concentrent en même temps dans un même lieu.

Toutes les questions et remarques doivent être discutées avant le début du camp avec le responsable ou un moniteur (téléphone, e-mail). Dans la mesure du possible, un seul adulte accompagne le participant au point de rendez-vous et il ne fait que déposer son enfant, respecte les 1,5m de distance et quitte les lieux le plus rapidement possible.

Lors de voyage en transports publics, les règles d'hygiène communiquées par l'entreprise de transports doivent être respectées.

#### Durant le camp

Il est déconseillé d'utiliser les transports publics avec les participants pour se rendre à une activité. Dans la mesure du possible, on reste dans les environs du lieu du séjour.

La mobilité douce est privilégiée pour les activités à l'extérieur (marche, vélo, etc).

### **Cuisine et repas**

#### Cuisine

Si, dans le cadre d'une activité d'animation, les participants sont amenés à participer à la préparation des repas, les mesures d'hygiène (lavage de main, faire attention si on tousse ou si l'on éternue) devraient alors être strictement respectées. Dans la mesure du possible, les enfants n'entrent pas dans la cuisine pour la préparation des repas.

#### Repas

La personne qui met la table se désinfecte ou se lave correctement les mains avant de le faire.

Le service est fait par un encadrant pour garantir les mesures d'hygiène (pas de self-service).

Chaque personne a son propre gobelet (clairement identifié) ou sa gourde pour la journée.

Aucune nourriture n'est partagée.

#### Vaisselle

La vaisselle se fait impérativement à l'eau chaude et au savon. L'eau est changée régulièrement. Les linges sont changés régulièrement.

Les enfants peuvent venir en petits groupes définis à la cuisine pour faire la vaisselle. Pendant ce temps, il ne doit pas y avoir d'aliments ouverts dans les parages.

Pour les camps sous tente, chaque enfant est responsable de laver sa vaisselle et de l'essuyer avec son propre linge.

### **Lieu du camp**

#### Maison

Les gérants des lieux de camps sont contactés avant le début du camp pour savoir comment les chalets sont nettoyés avant le début du camp et s'il y a une quarantaine entre chaque location. Si ce n'est pas le cas, l'équipe de camp organise un nettoyage des lieux.

Il leur est aussi demandé si un plan de protection existe pour la maison et comment les nettoyages doivent être effectués à la fin de la location.

#### Dortoirs/chambres

Les enfants sont répartis dans les chambres/tentes au début du camp. Les changements de chambre durant la semaine ne sont en principe pas autorisés. Il convient de limiter le nombre de personnes par chambre/dortoirs/tentes afin de respecter les 1,5m (ou 4m<sup>2</sup>) de distance même la nuit.

#### Nettoyage et aération

Les locaux sont aérés régulièrement. Les surfaces sont nettoyées ou désinfectées quotidiennement.

## Programme

### Activités

Les activités extérieures sont privilégiées.

### Contact avec l'extérieur

Il est très important d'être particulièrement attentif aux contacts des membres du camp avec l'extérieur pour éviter une première contamination à l'intérieur du camp. De manière générale, il est recommandé d'isoler le camp au maximum des contacts avec l'extérieur.

Les intervenants externes (forestier, guide, etc.) qui sont prévus dans le programme sont priés de faire un autotest avant de venir. Ils doivent respecter la distance de sécurité de 1,5m ou porter un masque à l'intérieur, ainsi qu'à l'extérieur, si les distances ne peuvent pas être maintenues. Leurs coordonnées sont notées afin de garantir la traçabilité des contacts.

Les visites privées (familles, amis, etc) ne sont pas autorisées.

### **En cas de maladie durant le camp**

En cas de symptômes (même légers), la personne malade est séparée du groupe et porte un masque. Un seul moniteur s'occupe de la personne isolée, porte un masque et évite au maximum le contact avec les autres personnes. L'équipe de camp contacte aussitôt un médecin ou une hotline, qui déterminera ce qu'il convient de faire. Si un test est nécessaire, l'équipe de camp décide si elle a la capacité d'amener elle-même la personne malade pour se faire tester.

Si oui: la responsable des camps et la personne de contact de l'enfant malade sont contactées. La personne de contact décide si un encadrant peut emmener l'enfant se faire tester ou bien si elle organise le retour de l'enfant et prend elle-même contact avec un médecin. Si un encadrant emmène l'enfant se faire tester, l'équipe de camp contacte un médecin, une pharmacie ou un centre de dépistage qui propose des tests rapides et suit les indications données par les professionnels.

Si non: la responsable des camps et la personne de contact de l'enfant malade sont contactées. La personne de contact de l'enfant doit venir le chercher le plus rapidement possible et prendre contact avec le personnel médical. Les parents informent l'équipe de camp de la suite des événements et du résultat d'un éventuel test.

Si une infection au Covid-19 est avérée, les autorités sanitaires cantonales décident comment procéder et quelles personnes doivent être mises en quarantaine. La responsable des Camps Nature du WWF informe les parents de tous les participants.

Chaque pharmacie dispose d'un thermomètre qui est désinfecté après chaque utilisation.

Chaque encadrant et chaque participant prend un autotest avec lui durant le camp.

## Contacts en cas de questions concernant le plan de protection

Lager (D): Corina Achermann, [corina.achermann@wwf.ch](mailto:corina.achermann@wwf.ch)

Camps (F): Joëlle von Ballmoos, [joelle.vonballmoos@wwf.ch](mailto:joelle.vonballmoos@wwf.ch)

Campi (I): Fabienne Lanini, [fabienne.lanini@wwf.ch](mailto:fabienne.lanini@wwf.ch)

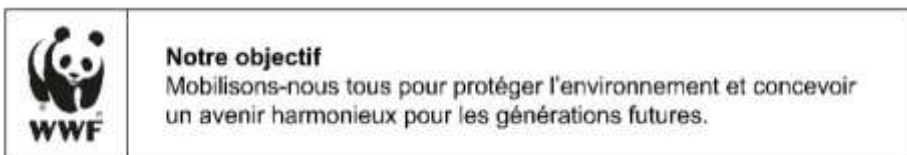
## Finalisation

Les responsables sont informés du présent plan de protection et garantissent que les informations parviennent à tous les participants et à tous les encadrants.

Lausanne, le 25 juin 2021

Elgin Brunner, Directrice *Transformational Programmes*

Markus Schwingruber, Directeur *Finance & Operations*



### **WWF Suisse**

Avenue Dickens 6  
1006 Lausanne

Tel.: +41 (0) 21 966 73 73  
[wwf.ch/](http://wwf.ch/)

dons: PC 80-470-3  
[wwf.ch/dons](http://wwf.ch/dons)